

Règlement « Jeu de la rentrée » 2026 - FLERS

Préambule

Le service Economie-Commerce de Flers Agglo, 35 rue Saint Sauveur 61100 Flers, organise le « Jeu de la rentrée » pour faire gagner deux lots. Le « Jeu de la rentrée », organisé en ligne sur la page Instagram « **Commerce & Artisanat de Flers Agglo** », est gratuit et sans obligation d'achat.

Période et modalités du jeu

La période du jeu est fixée du : 16/09/2026 au 22/09/26 à 23h59

Durant cette période, le joueur doit remplir les conditions suivantes pour que la participation soit validée :

- **Le joueur devra obligatoirement être abonné à la page Instagram** du service Économie-Commerce : @commerceartisanatflersagglo
- **Le joueur devra liker la publication** du « Jeu de la rentrée »
- **Le joueur devra identifier un ami en commentaire** de la publication du « Jeu de la rentrée » pour valider sa participation.

Le « Jeu de la rentrée » est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine. La participation au jeu est limitée à une participation par joueur (même nom, même prénom, même adresse) depuis un seul compte Instagram. Dans le cas où un joueur effectue plusieurs participations, il ne sera tenu compte que de la participation étant parvenue en premier et le joueur **ne pourra remporter qu'un seul lot.**

La participation au « Jeu de la rentrée » 2026 sous toute autre forme est exclue.

Le service Économie-Commerce procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au « Jeu de la rentrée » ne pourra être validée.

Les informations recueillies feront seulement l'objet d'un traitement informatique destiné à la publication des gagnants. Le destinataire des données est le service Économie-Commerce de Flers Agglo. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent ou, pour des motifs légitimes, de vous opposer au traitement des données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant au : Service Économie-Commerce de Flers Agglo, 35 rue Saint Sauveur 61100 Flers.

Liste des lots : 2 x 1 lot d'un montant de 50€ en chèques cadeaux des Vitrites de Flers.

Tirage au sort et remise de lots

Les gagnants seront déterminés au plus tard trois jours après la fin de la mise en jeu par tirage au sort sur l'application Appsorteos. Les gagnants ne pourront prétendre à aucune indemnité, ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte autre que toute contrepartie proposée par l'organisateur. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par le service Economie-Commerce de Flers Agglo. Si les circonstances l'exigent, le service Économie-Commerce de Flers Agglo se réserve le droit de remplacer le lot par d'autres dotations de valeur équivalente.

Les gagnants seront avertis par message privé et par le biais d'une publication sur Instagram. Les gagnants seront invités à venir retirer leurs lots directement au Pôle Services de Flers Agglo, Service Économie-Commerce, 35 rue Saint Sauveur, 61100 Flers, **avant le 09/10/26**. Les **gagnants devront présenter leurs pièces d'identité et la preuve de leur authentification Instagram pour récupérer leurs lots**. Les noms et photos des gagnants pourront dès lors faire l'objet d'une publication Facebook, Instagram ou dans la presse.

Le service Économie-Commerce de Flers Agglo se réserve le droit de procéder à toutes modifications pour le bon fonctionnement du « Jeu de la rentrée » et décline toute responsabilité dans le cas où un évènement fortuit ou un cas de force majeure entrainerait l'interruption ou l'annulation du jeu.

Le « Jeu de la rentrée » est organisé par le service Économie-Commerce de Flers Agglo. Il n'est en aucun cas sponsorisé, soutenu ou géré par Instagram, ni associé à Instagram.

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et du résultat.

Affichage du règlement

Le règlement du « Jeu de la rentrée » est disponible pour toutes demandes au service Économie-Commerce de Flers Agglo 35 rue saint sauveur 61100 Flers mais aussi disponible sur notre site www.flersagglo.fr.

Jacques Fortis,
Vice-président de Flers Agglo
à l'Économie et au Commerce

Flers, le 21/07/2026



Règlement « Jeu de la rentrée » 2026 – LA FERTÉ MACÉ

Préambule

Le service Économie-Commerce de Flers Agglo, 35 rue Saint Sauveur 61100 Flers, organise le « Jeu de la rentrée » pour faire gagner un lot. Le « Jeu de la rentrée », organisé en ligne sur la page Instagram « **Commerce & Artisanat de Flers Agglo** », est gratuit et sans obligation d'achat.

Période et modalités du jeu

La période du jeu est fixée du : 09/09/2026 au 15/09/26 à 23h59

Durant cette période, le joueur doit remplir les conditions suivantes pour que la participation soit validée :

- **Le joueur devra obligatoirement être abonné à la page Instagram** du service Économie-Commerce : @commerceartisanatflersagglo
- **Le joueur devra liker la publication** du « Jeu de la rentrée »
- **Le joueur devra identifier un ami en commentaire** de la publication du « Jeu de la rentrée » pour valider sa participation.

Le « Jeu de la rentrée » est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine. La participation au jeu est limitée à une participation par joueur (même nom, même prénom, même adresse) depuis un seul compte Instagram. Dans le cas où un joueur effectue plusieurs participations, il ne sera tenu compte que de la participation étant parvenue en premier et le joueur **ne pourra remporter qu'un seul lot.**

La participation au « Jeu de la rentrée » 2026 sous toute autre forme est exclue.

Le service Économie-Commerce procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au « Jeu de la rentrée » ne pourra être validée.

Les informations recueillies feront seulement l'objet d'un traitement informatique destiné à la publication du gagnant. Le destinataire des données est le service Économie-Commerce de Flers Agglo. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent ou, pour des motifs légitimes, de vous opposer au traitement des données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant au : Service Économie-Commerce de Flers Agglo, 35 rue Saint Sauveur 61100 Flers.

Liste des lots : 1 lot d'un montant de 50€ en chèques cadeaux de l'UCIA La Ferté Macé.

Tirage au sort et remise de lots

Le gagnant sera déterminé au plus tard trois jours après la fin de la mise en jeu par tirage au sort sur l'application Appsorteos. Le gagnant ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte autre que toute contrepartie proposée par l'organisateur. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par le service Économie-Commerce de Flers Agglo. Si les circonstances l'exigent, le service Économie-Commerce de Flers Agglo se réserve le droit de remplacer le lot par d'autres dotations de valeur équivalente.

Le gagnant sera averti par message privé et par le biais d'une publication sur Instagram. Le gagnant sera invité à venir retirer son lot directement au Pôle Services de Flers Agglo, Service Économie-Commerce, 35 rue Saint Sauveur 61100 Flers, **avant le 09/10/25. Le gagnant devra présenter sa pièce d'identité et la preuve de son authentification Instagram pour récupérer son lot.** Le nom et photo du gagnant pourra dès lors faire l'objet d'une publication Facebook, Instagram ou dans la presse.

Le service Économie-Commerce de Flers Agglo se réserve le droit de procéder à toutes modifications pour le bon fonctionnement du « Jeu de la rentrée » et décline toute responsabilité dans le cas où un évènement fortuit ou un cas de force majeure entrainerait l'interruption ou l'annulation du jeu.

Le « Jeu de la rentrée » est organisé par le service Économie-Commerce de Flers Agglo. Il n'est en aucun cas sponsorisé, soutenu ou géré par Instagram, ni associé à Instagram.

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et du résultat.

Affichage du règlement

Le règlement du « Jeu de la rentrée » est disponible pour toutes demandes au service Économie-Commerce de Flers Agglo, 35 rue Saint Sauveur, 61100 Flers mais aussi disponible sur notre site www.flersagglo.fr.

Jacques Fortis,
Vice-président de Flers Agglo
à l'Économie et au Commerce

Flers, le 21/07/2025

